

LAZER

Notre Commune

Bulletin d'informations municipales



Janvier 2024

N° 44



Serge MAOUI
Et son Conseil Municipal

**Vous souhaitez une bonne année 2024 et
seraient heureux de vous recevoir lors de la
cérémonie des vœux.**

**Le samedi 6 janvier 2024
à 18h30 salle des fêtes de Lazer**

MAIRIE

3320 Route de Gap
05300 LAZER

Tél : 04.92.65.06.30

Fax: 04.92.65.08.71

Courriel :

mairie.lazer@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte

**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h**

**Lundi et jeudi de
14h à 17h**

Secrétariat :

Laurence CLIER
France HECTOR

Agents techniques :

Stéphane NUNIES
Valérie COUDOURET
07.86.91.74.63

**Retrouvez nous
Sur le Site Internet :**

www.mairie-lazer.fr

facebook :

Commune de LAZER

Application

► IntraMuros

Me géolocaliser: Lazer

Permanence du Maire:

M. MAOUI Serge

Mercredi de 10h à 12h

Et sur Rendez-vous

Adjoints

M. André GUIEU
M. Jean-Paul COUDOURET

sur RDV Tél: 04.92.65.06.30

Dans ce numéro

Le Mot du Maire	3
Souvenirs,	3-4
Projets travaux	6
Débroussaillage	8
Patrimoine	5
Délibérations, arrêtés	10
Budgets	12-13
Intercommunalité	12-13
Infos	7,9,11,14-15,19-20
Zoom, culture, animation	16-17
Etat civil	18



Tout départ ou
arrivée de la
commune doit être
signalé en mairie afin de
faciliter votre démarche administrative :

1. relevé compteur eau
2. Changement d'adresse pour faire suivre les factures eau
3. Établissement Scolaire des enfants
4. Inscriptions sur les listes électorales (site : service public.fr)
5. Inscriptions des enfants de moins de 12 ans pour le Noël
6. Repas des aînés

Bulletin semestriel:

Directeur de Publication: MAOUI Serge

Conception, Rédaction:

Serge MAOUI, France HECTOR, André GUIEU, Patricia MORHET-RICHAUD

Impression :

Mairie de Lazer

Crédit Photos :

Mairie, préfecture, Ministère de l'intérieur et de l'outre mer, CCSB, département 05, Défenses.gouv, Insee, CF de Lazer, Santé publique, Le Dauphiné, Edf renouvelable, Ecosport

Copies : Mairie

Dépôt légal n° 2001-6

©Mairie de Lazer 2021

" Mot du Maire

Cher(e)s ami(e)s lazérois(e)s,

En ce début d'année, je tiens à vous adresser en collaboration avec le Conseil municipal mes plus sincères salutations et à partager avec vous un bilan significatif lors de cette année écoulée.

Nous avons concrétisé plusieurs projets majeurs notamment le hangar technique, des travaux de voirie, une réalisation également sur notre réseau d'eau potable, et d'autres projets en cours, tels que l'amélioration de l'éclairage public, la sécurisation d'un passage piétonnier dans le secteur de Pré Pourcier.

Bientôt la mise en place d'un panneau lumineux de communication contribuera à

renforcer l'information au sein de notre Commune.

Les efforts dans le domaine associatif, les décorations festives de notre petite

commune pour ces fêtes de Noël, un après midi récréatif mis en place

par le comité des fêtes le lundi après midi une semaine sur deux, le repas des aînés, la chorale et le Noël des enfants, qui a apporté joie et bonheur à notre communauté.

Je vous souhaite à tous une belle année 2024 et je me réjouis de poursuivre notre collaboration au cours de la prochaine année.

Le Maire

Serge MAOUI



105^{ème} Cérémonie du 11 novembre

Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités et annonce l'envoi de plénipotentiaires allemands pour négocier. La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées.

Le lendemain, en Allemagne, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie au Pays-Bas.

La République est proclamée en Allemagne et le nouveau gouvernement accepte les conditions d'armistice.

Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11 heures.

Un armistice est une suspension provisoire des combats dans le but de négocier une fin des hostilités. L'armistice signé le 11 novembre est d'une durée de 36 jours et il est reconduit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est actée.



" Devoir de Mémoire

Aujourd'hui :
Souviens-toi d'Hier !



Dans notre édition n°23 de décembre 2014, nous rendions un hommage particulier (avec l'aide précieuse de Georges MICHEL et Robert BAYLE) à nos « Morts pour la France » durant les combats de 1914-1918.

Alors que nous avons commémoré ce 11 novembre le 105^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Grande guerre, nous souhaitons, dans cette édition, rappeler à notre mémoire les enfants de LAZER disparus au combat pour notre Liberté :

BROUCHON Adrien Justin

Né le 27 juin 1884 à LAZER
Fils de BROUCHON Fabien et JULLIEN
Rosalie
Soldat au 359^{ème} Régiment d'Infanterie
Décédé le 24 juin 1916 à VERDUN-SUR-
MEUSE

BROUCHON Paulin Fabien Marius
Né le 7 juin 1882 à LAZER, Les Collets
Fils de BROUCHON Fabien et JULLIEN
Rosalie
Marié à Martine Augusta MALVINA
Classe 1902, soldat du 157^{ème} Régiment
d'Infanterie
Décédé le 7 avril 1915 à l'âge de 32 ans à
FLIREZ, Meurthe et Moselle

CHANCEL Evariste Cyprien
Né le 21 octobre 1888 à FONTAINEBLEAU
Fils de CHANCEL Gustave et CROZALS
Charlotte
Classe 1908, Médecin auxiliaire
Décédé le 14 décembre 1914 à l'âge de 26
ans à RENINGHELST, Belgique

CHANCEL Henry Marie Joseph
Né le 18 mars 1890 à AVON Seine et Marne
Fils de CHANCEL Gustave et CROZALS
Charlotte
Classe 1910, Sous-lieutenant au 6^{ème} R des
Tirailleurs Algériens
Décédé le 23 avril 1914 à l'âge de 24 ans
Tué à l'ennemi au combat de METTET-
FLORENNES, Belgique

CHANCEL Joseph Gustave Evariste
Né le 1^{er} janvier 1893 à ANTIBES
Fils de CHANCEL Gustave et CROZALS
Charlotte
Classe 1913, Maréchal des Logis Pilote
4^{ème} Chasseur d'Afrique, Cavalerie
Décédé le 23 juin 1916
Blessure en service commandé, chute d'avion

CHAPEAU Henri Ernest Alfred
Né le 29 juillet 1892 à LAZER, Les Bertrands,
dans la maison du Sieur COUDOURET

Fils de CHAPEAU Louis et GIRARD Rosalie
Célibataire
Classe 1912
Soldat du 157^{ème} R d'Infanterie, puis 17^{ème}
Décédé le 3 février 1915 à l'âge de 23 ans à
BOUCONVILLE, Meuse
Tué à l'ennemi

COUDOURET Ernest Joseph
Né le 16 novembre 1885 à LAZER, Les
Bertrands
Fils de COUDOURET Etienne Marius et
MAFFRIN Annette Hélène
Célibataire
Classe 1905, soldat du 54^{ème} Bataillon de
Chasseurs Alpins
Décédé le 24 avril 1918 à l'âge de 33 ans par
blessure de guerre

LIEUTARD Henri Joseph
Né le 2 juin 1893 à LARAGNE
Fils de LIEUTARD Théophile et GRIMAUD
Marie
Célibataire
Classe 1913, soldat de la Cie 14/5 du 4^{ème}
Génie Sapeur de 2^{ème} classe
Décédé le 11 janvier à l'âge de 22 ans à
ROCLINCOUR, Pas de Calais
Tué par une balle allemande

MOULLET Gustave Isidore
Né le 15 août 1879 à RIBIERS
Fils de MOULLET Isidore et CURNIER
Léontine
Marié à MASSOT Marie Madeleine
Marguerite
Classe 1899
Soldat au 157^{ème} R d'Infanterie Matricule 3310
Décédé le 5 avril 1915 à FLIREY, Meurthe et
Moselle
Tué à l'ennemi

PUT Prosper Gabriel
Né le 7 octobre 1881 à LAZER, Capri
Fils de PUT Célestin et BONNET Modeste
Veuf de REYNAUD Mélanie Marie
Classe 1901, soldat au 149^{ème} R d'Infanterie,
6^{ème} Compagnie
Décédé le 6 octobre 1918, à l'âge de 37 ans
Tué par l'imprudence d'un camarade



Ce 1er novembre,
Le Maire et quelques membres du Conseil municipal se sont rendus au cimetière pour le fleurissement des tombes en mémoire de nos anciens maires M. Aimé LONG (élu de 1953 à 1995) et M. Claude MORHET (élu de 1995-2007)

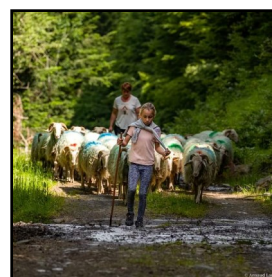


Patrimoine Culturel Immatériel en France

La pratique de « la **Transhumance**, déplacement saisonnier de troupeaux » inscrite officiellement sur la Liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.
UNESCO

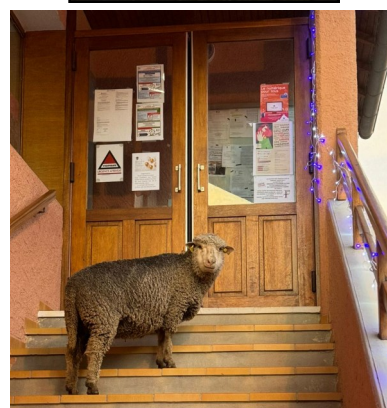


l'Autriche, la Croatie, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Roumanie et l'Espagne, dans le prolongement de la démarche faite en 2019 par l'Italie, la Grèce et l'Autriche.



La Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP) est heureuse de vous informer que le Comité intergouvernemental de sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO, réuni à Kasane (République du Botswana □□),

du 4 au 9 décembre 2023 sous la présidence de la République du Botswana, a validé le 5 décembre 2023 la candidature de « La Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux » présentée par l'Albanie, Andorre,



” **Projet Travaux**

La Sécurisation et l'aménagement des voies continue !
la prochaine phase des travaux concernera le Chemin des Vignes.
Le bureau d'étude MG Concept sera en charge du programme des travaux.
Recalibrage de la voie et rénovation des réseaux humides et secs.



Ecran numérique d'information



La commune a sollicité la Région pour une intervention financière pour l'acquisition d'un Ecran numérique d'information équipé d'un kit solaire.

Cette acquisition d'un montant de 13 310.00 € HT est subventionnée à hauteur de 50% soit 6 655.00 €.

La mise en place de cet écran se fera en début d'année. Vous y retrouverez les actualités communales, événements particuliers etc. Il se situera à l'entrée de la Commune en venant de Laragne.

Passage piétons la Tuilière

La mise en place du nouveau passage piétonnier a pris du retard.

L'entreprise en charge des travaux a prévu d'intervenir en début d'année, et la demande d'intervention financière auprès du Département a été obtenue.



Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public

La Commune a à nouveau déposé une demande d'aide financière auprès de la préfecture dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) et du Fonds Vert. Ce programme d'amélioration de la sécurité électrique et des performances énergétiques de l'éclairage public contribue à la préservation de la biodiversité, la réduction de la pollution lumineuse et à la sobriété énergétique.

Ce parc représente 163 Eclairages

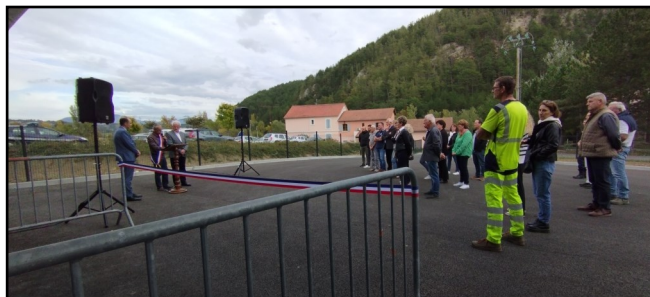
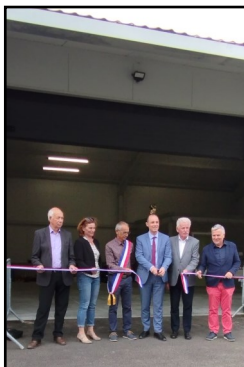
public et 29 armoires isolées.

L'étude a été faite par le bureau ADLUCM (M. Didier BOUILHOL).

Le programme d'un montant de 212 623.00 € HT peut-être subventionné à hauteur de 80% soit 170 098 € HT.



INAUGURATION DU HANGAR TECHNIQUE COMMUNAL



L'acquisition de la parcelle en 2011, a permis dans un premier temps la construction d'un parking et l'aménagement d'une entrée au nord du site mairie pour sécuriser l'accès à la salle des fêtes. C'est en 2020 que la recherche d'un nouvel architecte a été lancée puis le choix des entreprises et les demandes de subventions. Le début des travaux à l'automne 2022 puis la fin du chantier en septembre 2023

L'aide aux financements par la préfecture et le département nous ont permis de finaliser ce nouveau bâtiment ; ainsi nous avons pu rassembler tous les matériels qui se trouvaient répartis sur la commune ce qui améliore considérablement le travail des services techniques.



PLACO Saint Gobain

Comité de suivi de la carrière de Gypse se réunit chaque année en décembre.

L'exploitation se fait par rabotage depuis 2015, ce qui évite les explosifs (pour des raisons de sureté).

La carrière alimente l'usine PLACOPLATRE de Chambéry : elle représente 20 % de l'approvisionnement de cette usine.

Bilan d'activité et prévisions :

Année de production de gypse / Quantités produites

2018 / 98 896 t

2019 / 94 605 t

2020 / 102 046 t

2021 / 121 525 t

2022 / 106 000 t

En 2022 perte de volume en fin d'été suite aux événements liés à l'actualité.

Prévision 2023 : 95 000 tonnes

Prévision 2024 : 120 à 130 000 tonnes

Des travaux de clôtures ont été réalisés en 2023, clôtures sur 3 fils et plots avec mise en place de panneaux signalant les zones de dangers. Un programme de reconfiguration des pistes sur 3 années se réalise.

” Débrouissallage

Le Maire a la responsabilité de l'application des Obligations Légales de Débroussaillage sur les zones soumises aux OLD à proximité de vos biens communaux. Les administrés ont également la charge de cette obligations. Le Maire doit vérifier la bonne application des consignes par ceux-ci et, si nécessaire, les contraindre par le biais d'une amende administrative et d'un pourvoi d'office (la commune fait effectuer les travaux et transmet la facture à l'administré concerné).

Le non-respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au débroussaillage peut être constaté par :

- Les officiers et agents de police judiciaire (dont les maires et leurs adjoints, grâce à l'article 16 du Code de Procédure Pénale) ;
- Les agents des services de l'Etat chargés des forêts, commissionnés et assermentés à cet effet ;
- Les agents de l'ONF commissionnés et assermentés à cet effet ;
- Les policiers municipaux et gardes champêtres.

Ces agents sont en mesure de dresser un procès-verbal d'infraction. Ils ont accès aux propriétés privées, à l'exclusion des locaux à usage de domicile et de leurs dépendances bâties, aux seules fins de constater, le cas échéant, la nécessité de mettre en

œuvre les pouvoirs d'exécution d'office.

Des agents commissionnés par le maire peuvent être assermentés pour le contrôle du débroussaillage. Ils seront alors habilités à pénétrer sur des propriétés privées (à l'exclusion des locaux domiciliaires et de leurs dépendances bâties) pour effectuer le contrôle préalable aux mises en demeure et aux réalisations de débroussaillages d'office par le maire, mais pas à verbaliser.

Dans les deux cas, le propriétaire doit être informé individuellement du contrôle au moins 1 mois avant. S'il n'est pas connu, la notification est affichée à la mairie.



“ En débroussaillant autour de mon habitation, je crée une zone de sécurité où le feu ne trouvera pas de combustible pour se propager ”



avant

après



Une charte forestière pour la communauté de communes



La forêt façonne nos paysages du quotidien : à Lazer, près de 1 050 hectares sont recouverts par des bois, représentant près de 45% de la surface de la commune. Au niveau de la CCSB, ce sont plus de 100 000 hectares qui abritent des boisements, soit quasiment 70% du territoire !

L'été dernier, le feu de Chanousse a rappelé de manière poignante la vulnérabilité de nos forêts, marquant le plus dévastateur des incendies dans les Hautes-Alpes depuis deux décennies, ravageant plus de 135 hectares. Malgré ces épreuves, nos espaces boisés sont bien plus que des témoins passifs. Ce sont des joyaux de biodiversité, des terrains d'aventure pour nos promenades, des générateurs d'emplois et des piliers économiques.

Cette biodiversité abritée par notre forêt est particulièrement riche : à Lazer, elle est d'ailleurs reconnue par le classement comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de la

montagne de la Plâtrière, ainsi que par la présence d'une zone de conservation Natura 2000 sur la montagne de Saint-Genis.

La charte forestière de la CCSB est une véritable opportunité pour conforter la multifonctionnalité de la forêt : en rassemblant l'ensemble des acteurs en lien avec la forêt et le bois, acteurs publics, associations d'usagers, naturalistes, gestionnaires forestiers, *etc.*, elle a pour objectif la mise en place de projets concrets dès 2025. De la préservation des milieux exceptionnels aux chantiers de défense contre les incendies, en passant par la sensibilisation des enfants et du grand public, la charte trace la voie vers un avenir durable pour nos forêts.

Retrouvez toutes les informations sur la charte sur le site de la CCSB : <https://www.sisteronais-buech.fr/amenagement-du-territoire/charte-forestiere-de-territoire/charte-forestiere/>

" Délibérations du Conseil Municipal

	20-févr.	
2023_01		Approbation du Compte de Gestion du Budget principal exercice 2022
2023_02		Approbation du Compte Administratif 2022
2023_03		Affectation des résultats 2022 Budget Primitif 2023
2023_04		Approbation du Compte de Gestion Du Budget EAU exercice 2022
2023_05		Approbation du Compte Administratif EAU 2022
2023_06		Affectation des résultats 2022 Budget EAU 2023
2023_07		Approbation du Compte de Gestion du Budget Lotissement exercice 2022
2023_08		Approbation du Compte Administratif Lotissement 2022
2023_09		Affectation des résultats 2022 Budget Lotissement 2023
2023_10		Approbation du Compte de Gestion du Budget Caveaux-Cimetière exercice 2022
2023_11		Approbation du Compte Administratif Caveaux-Cimetière 2022
2023_12		Affectation des résultats 2022 Budget Caveaux-Cimetière 2023
2023_13		Signature de l'avenant n°1 lot- n°6 Plomberie Sanitaires –SARL Gapençaise de Chauffage - Construction d'un bâtiment technique communal
2023_14		Signature de l'avenant n°1 lot n°3 – Charpente métallique – couverture bardage – Fermetures – SARL BOREY - Construction d'un bâtiment technique communal
2023_15		Contrat d'entretien électromécanique de la station de pompage et de traitement de l'eau potable - Entreprise CHLEAUÉ
2023_16		Convention d'autorisation et d'usage de site avec le SDIS 05
	30-mars	
2023_17		Vote du budget Primitif 2023
2023_18		Vote des taux de la fiscalité directe locale 2023
2023_19		Vote des Subventions aux Associations au titre de l'année 2023
2023_20		Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement Pour l'année 2023
2023_21		Vote du budget EAU 2023
2023_22		Vote du budget Caveaux-Cimetière 2023
2023_23		Vote du budget Lotissement 2023
2023_24		Signature de l'avenant n°1 lot- n°2 Gros Oeuvre–SARL LEOUFFRE Construction-Construction d'un bâtiment technique communal
2023_25		Classement – déclassement – Route Départementale 942 au lieudit « le Lauza »
2023_26		Adhésion au service de Délégué à la Protection des données mutualisé du Centre de gestion des Hautes-Alpes
	27-avr.	
2023_27		ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE C 1030 Protocole transactionnel
2023_28		Implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile à LAZER-Convention de mise à disposition d'un terrain communal
2023_29		Participation aux frais de scolarité-Ecole d'Upaix-Année 2023-2024
2023_30		Demande de Subvention au Département 05 -Voiries Communales 2023
2023_31		Programme Sécurisation des réseaux eau potable & eaux usées-Demande subvention Agence de l'Eau
2023_32		Délivrance d'une coupe de bois en forêt communale 2024
	6-juin	
2023_33		Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et assainissement collectif 2022
2023_34		Demande de subvention 2023- FRAT Aménagement du bâtiment technique communal
2023_35		Annulation de la délibération de la Révision alléguée n°2 du PLU relative à la création d'une zone d'activités
2023_36		Amende de police - DEPT 05
	21-juil.	
2023_37		Vente du Lot n°3-Lotissement de la « Tuilière »
2023_38		Nouvelle modification des statuts du SyMÉnergie05
	18-oct.	
2023_39		Décision modificative n°1-Budget EAU 2023
2023_40		Travaux de détection des réseaux enterrés EP et EU
2023_41		Vente du Lot n°3-Lotissement de la « Tuilière » annule et remplace la précédente-erreur matérielle
2023_42		Convention Frais de scolarité-A compter du 1er septembre 2023-Commune de TRESCLEOUX
2023_43		Convention frais de fonctionnement des services périscolaires (cantine/garderie)-A compter du 1er septembre 2023 Commune de TRESCLEOUX
2023_44		Convention Frais de scolarité-A compter du 1er septembre 2023-Commune de ORPIERRE
2023_45		Régularisation de voirie et échange Commune –Indivision IMBERT-Lieu-dit Saint Georges
2023_46		Acquisition d'un panneau de signalisation lumineux-au lieu-dit la Tuilière – le Silo
2023_47		Adoption du Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'exercice 2023
2023_48		Contrat d'entretien défibrillateur-Au 01/01/2024
	15-nov	
2023_49		Adhésion de la commune de LAZER au Syndicat Mixte d'Ingénierie Pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée(SICTIAM)
2023_50		Convention maintenance logiciel avec SICTIAM
2023_51		Devis Reprise maintenance logiciel avec SICTIAM
2023_52		Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
2023_53		Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Eau 2024
2023_54		Contrat de prestation juridique 2024 SELARL ROUANET AVOCATS
2023_55		Tarif Eau et Assainissement 2024 Tarif Agence de l'Eau 2024
	14-déc	
2023_56		Budget Caveau-Cimetière Décision modificative n°
2023_57		Convention de mise en place d'accueil collectif de mineurs saisonniers avec la FFRAS
2023_58		Instauration de la prime pouvoir d'achat
2023_59		Créations de zone d'accélération de la production des énergies renouvelables



ENSEMENT



Journée Défense et Citoyenneté

**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



 J'ai entre 16 et 25 ans
 Je m'inscris en quelques clics
 Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR [MA.JDC.FR](https://ma.jdc.fr)



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

- Tous les français sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.
- Les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser entre la date de l'acquisition ou notification de la nationalité et la fin du premier mois qui suit cette date.
- Les personnes qui bénéficient de la faculté de répudier ou de décliner la nationalité française et qui n'y ont pas renoncé doivent se faire recenser, au plus tard, dans le mois qui suit leur 19^{ème} anniversaire.
- Les français non recensés dans les délais légaux peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Modification simplifiée du PLU

La modification "classique" (aussi appelée "modification de droit commun") est une procédure d'évolution rapide du plan local d'urbanisme.

Conduite par la commune ou l'établissement compétent en matière de PLU(i).

Cette modification de droit commun permet de faire évoluer le règlement (écrit et graphique), les orientations d'aménagement et de

programmation (OAP) ou le programme d'orientations et d'actions (POA) du PLU (i).

Le travail de fond est finalisé, les quelques modifications dans le règlement rendant certains aménagements compliqués voir impossible ont été révisés.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Enquêtes de recensement de 2019 à 2023

INSEE

Populations légales au 1er janvier 2021 en vigueur à compter du 1er janvier 2024

Population municipale : 339
Population comptée à part : 14
Population totale : 353



Da ns la lignée de l'embellissement de la commune.

Un sympathique Nain d'Hérébor de Noël s'est installé sur le site de la Mairie pour illuminer nos fêtes de fin d'année.



Pour réduire considérablement nos ordures ménagères et fertiliser notre jardin, rien de tel qu'un composteur à la maison ou en bas de notre immeuble !

Depuis une quinzaine d'année, le territoire du Sisteronais-Buëch a encouragé les habitants à se doter de composteurs afin de réduire le poids de leurs ordures ménagères.

Une cinquantaine de composteurs collectifs ou autonomes en établissement sont déjà installés sur le territoire et permettent notamment aux gros producteurs de déchets de réduire considérablement la taille de leurs poubelles :

- au Collège de Serres, à la Cité scolaire Paul Arène à Sisteron, à l'école d'Entrepierres, de Garde

Colombe (etc.), à la MFR de Ventavon, aux Lavandes à Orpierre

- aux HLMs de la Blème et du Beaumont à Serres ; les Richards, les Jardins d'Anthony et à la Gendarmerie à Laragne,

- en cœur de village à la Batie Montsaléon, Serres, Méreuil, Trescléoux, Upaix, Eourres, au Plan d'eau de Sisteron, au Poët, etc.

- aux campings : des Barillons, des 2 soleils à Serres, des Cigales à St Genis, des Catoyes à Ste Colombe, des Princes d'Orange à Orpierre, du Myotis à Ribiers ou encore des Prés Hauts à Sisteron.

- Au restaurant de la Germanette à Serres, au Ségustéro à Sisteron,

- à la Maison de retraite de Serres, d'Orpierre, de Ribiers, au Foyer Soleil à Laragne.

Et ce n'est qu'un début, puisque la CCSB a répondu en 2022 à l'**Appel à Projet « gestion de proximité des biodéchets »** lancé par l'ADEME et la Région SUD ! L'objectif est d'installer et d'accompagner au suivi, à minima, d'un **composteur collectif par village** ainsi que dans une **cinquantaine d'établissements** sur le territoire, à l'horizon 2025.

Dès janvier 2024, la loi imposera à tous de trier les biodéchets (alimentaires et végétaux), alors commençons dès maintenant. Un aire de compostage sera mis en place en début d'année au quartier des Résolues au niveau de l'espace de loisirs « Claude Morhet ».

Le déploiement des composteurs individuels va intervenir dans les meilleurs délais.

Pour information le coût d'élimination des biodéchets pour l'année 2023 est estimé à 680 000 € (environ 30% des ordures ménagères enfouies). [Source CCSB 04]



encourageant les habitants du territoire à tester ce moyen de locomotion alternatif à la voiture.

COMMENT FONCTIONNE LA LOCATION ?

Les vélos peuvent être loués pour une période de :

ALORS QUE NOMBRE DE PERSONNES PRENNENT LE TRAIN EN MARCHÉ DU VÉLO ÉLECTRIQUE, D'AUTRES N'ONT MALHEUREUSEMENT PAS LE BUDGET DE S'OFFRIR CE VÉHICULE ÉCORESPONSABLE. LA CCSB LANCE UN NOUVEAU SERVICE DE LOCATION DE **VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)** AINSI QU'UNE AIDE À L'ACHAT.

- 2 mois (130 €),
- 3 mois (180€)
- 6 mois (340 €).

La communauté de communes des Sisteronais-Buëch (CCSB) propose à ses habitants une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Il s'agit d'une subvention forfaitaire de 200 €, limitée à un VAE par personne.

MOBILITÉ DOUCE

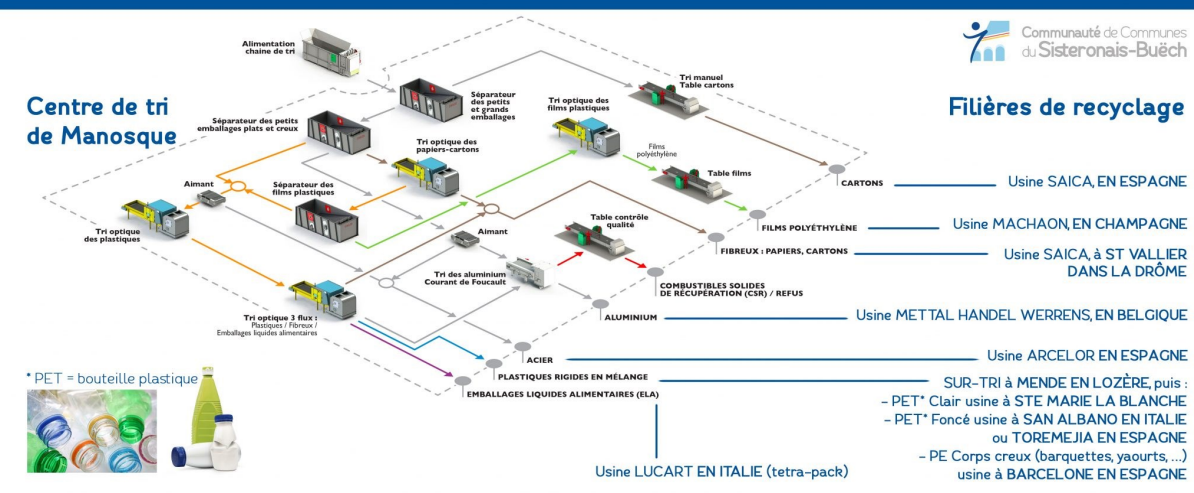
En plus de l'aide à l'achat de vélos à assistance électriques (VAE) qu'elle propose déjà (<https://www.sisteronais-buech.fr/economie-et-tourisme/aide-a-lachat-dun-velo-a-assistance-electrique>), l'intercommunalité souhaite renforcer sa politique en matière de mobilité douce en

Elle s'adresse aux personnes physiques, majeures, justifiant de leur résidence principale dans l'une des communes de la CCSB ([Les communes du Sisteronais-Buëch](#)).

Renseignements et contact :

abicyclette@sisteronais-buech.fr

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS UNE FOIS TRIÉS ?



"Infos utiles



Les Foyers Ruraux font partie d'un mouvement d'éducation populaire, ils s'engagent dans l'action pour une société démocratique, pour une culture partagée et pour la laïcité.

Ils permettent d'accompagner l'enfant dans sa construction, de cultiver son ouverture au monde. Ils s'inscrivent dans une logique de co-éducation, en favorisant les relations avec les parents et les équipes éducatives.

Celui-ci fonctionne en été et pendant les vacances d'automne et de Pâques.

La qualité des activités et animations

proposées, le dynamisme de l'équipe éducative, les tarifs abordables pour ce type de prestations sont reconnus par tous.

Afin de pouvoir le faire perdurer sur notre secteur, l'accueil de loisirs se situant sur la commune de Le Poët,

nous vous demandons si vous en avez la possibilité et le besoin d'inscrire votre ou vos enfants à l'accueil de loisirs intercommunal du Poët/Upaix/Lazer.

PARTENARIAT COMMUNE / PRESENCE VERTE

En début d'année la commune conventionnera avec la Sté Présence Verte.

La téléassistance c'est facile et sécurisant.

C'est un système qui permet d'envoyer une alarme 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à des **opérateurs qualifiés**. Concrètement, une personne formée au traitement et résolution des situations d'urgences prend en charge l'alarme déclenchée. Cette alarme peut être déclenchée volontairement par une personne en difficulté ou par détection automatique.

L'installation est simple et se fait par un technicien sur le lieu d'habitation.

L'offre domiciliaire est composée d'un côté d'un déclencheur, porté par la personne au poignet ou en collier, le fameux « bip » comme il est souvent appelé. De l'autre, un transmetteur posé au domicile de l'abonné au travers duquel l'opérateur de la centrale d'écoute entre en conversation avec ce dernier.

L'offre mobile est composée d'un déclencheur mobile de petite forme,

intégrant un haut-parleur et un bouton d'alerte.

La téléassistance relève toujours de ce même processus simple, géré par des personnes qualifiées.



1 – L'appel

L'abonné a besoin d'aide ? Une simple pression sur le bouton du déclencheur et l'appel est immédiatement émis vers la centrale d'écoute.

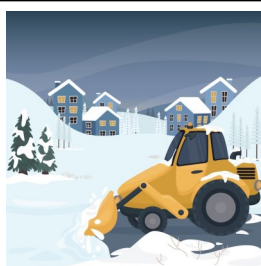
2 – Le dialogue

L'abonné est alors identifié par l'opérateur, à qui il peut exposer son problème. Selon la situation, ce dernier prend la décision la plus adaptée.

3 – L'intervention

L'opérateur de la centrale d'écoute peut prévenir un proche identifié dans le réseau de solidarité ou, si besoin, alerter directement un médecin, voire les services d'urgence (pompiers, SAMU, gendarmerie). Il suit l'intervention et reste en contact avec l'abonné jusqu'à ce qu'il soit assuré de sa sécurité.

" infos pratiques



Déneigement des voies privées

La commune ne peut entretenir et déneiger que les voies publiques.

La commune assure le déneigement des voies privées si le propriétaire en fait la demande auprès de la Mairie, puis une convention sera établie.

Le travail de déneigement effectué par la Commune fera l'objet d'une facturation annuelle à la fin de la saison hivernale. Le montant est inchangé. Il reste fixé à 100.00 € de l'heure (forfait minimum : ¼ h).

PETIT RAPPEL !

MONOXYDE de carbone

Attention aux intoxications



Les foyers de maisons d'habitation, les fours ou les appareils de chauffage, les poêles à bois sont parmi les sources les plus courantes d'émission de monoxyde de carbone qui peuvent conduire à une intoxication.

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est **indolore, invisible et non irritant**.

Après avoir été respiré, il provoque **maux de têtes, nausées, vomissements, malaises ou encore une paralysie musculaire**.

Pour éviter les intoxications



Placer impérativement les **groupes électrogènes** à l'extérieur des bâtiments



Ne jamais utiliser pour se chauffer des **appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, braser, barbecue...



Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu)



Veiller à une **aération et à une ventilation correctes des lieux** et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air

Que faire si on soupçonne une intoxication ?



Ouvrez les fenêtres et les portes



Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson



Sortez de chez vous



Appelez les secours



" Culture, Animation et Loisirs

Comité des Fêtes



APRES MIDI RECREATIF

Prochaines dates à noter :

8 et 22 janvier

5 et 19 février



Prochain rendez-vous

LOTO le 18 Février 2024

LAZER FC

Il est impressionnant de voir l'équipe locale maintenir un état d'esprit exemplaire, au championnat loisirs de Sisteron, témoignant ainsi d'un respect et d'un fairplay constants. De plus décrocher le titre de

Foot loisirs de Sisteron 14 min · 🌐

Voilà notre classement du **Foot loisirs de Sisteron** après la phase Allez la Reprise du championnat est la phase retour le lundi 15 janvier !!

Classement championnat foot loisir Sisteronnais - Saison : 2023/2024

Journée 9				
Classement	Equipes	P	Points	Diff
1	LAZER	9	41	16 - 53
2	BOUR	9	38	16 - 66
3	HEMEREN	9	36	14 - 38
4	PIED DE	9	35	16 - 53
5	VOLFE	9	33	10 - 10
6	BOCCA	9	25	18 - 35
7	LES COLLEGIERS	9	25	18 - 48
8	GARS LACROIXES	9	24	18 - 41
9	SANOFI	9	23	16 - 32
10	FC AKUMA	9	19	18 - 74



champion d'automne en 2023, tout comme en 2022 démontre une grande cohésion au sein de l'effectif de 18 joueurs. Avec des joueurs de Lazer, Laragne, Upaix, Mison, La Saulce ; l'équipe semble avoir trouvé une formule gagnante pour le jeu à 7. Et nos remerciements à notre sponsor PLACO Saint Gobain.

CHORALE POP 05



La CHORALE POP 05 regroupe des chanteurs et musiciens de tout horizon venant des secteurs Gap, Embrun et depuis septembre 2023 Lazer.

Ayant comme passion commune Partager la Musique ! Tout en gardant un esprit dynamique et convivial.

En partenariat avec les associations Kaya et Implulse. Pour suivre leurs aventures, retrouvez la chorale sur le réseaux (facebook et youtube).

” infos pratiques



Qu'il pleuve ou qu'il vente, donnez votre sang !

En ce début d'année, les réserves sont basses, l'Etablissement Français du Sang et l'association Don de Soi du Laragnais et du Serrois comptent sur vous dès maintenant !

A vos agendas ! - Les collectes en 2024 sur Laragne et Serres :

jeudi 18 janvier 2024	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
Vendredi 23 février 2024	SERRES	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 28 mars 2024	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 2 mai 2024	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
Jeudi 30 mai 2024	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h 30
Mardi 2 juillet 2024	SERRES	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 11 juillet 2024	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 29 août 2024	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
Mercredi 9 octobre 2024	SERRES	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 24 octobre 2024	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 14 novembre 2024	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30

Tous les bénévoles de l'association Don de Soi du Laragnais et du Serrois vous souhaitent une belle et heureuse année 2024.

Pour nous rejoindre ou nous contacter : dondesoilaragneserres@gmail.com

" Etat Civil

NAISSANCE



Célya DAVIN
Née le 04/07/2023
Fille de Frédéric et Laurie DAVIN

Né le 06/11/23
2023
Isaac CEGALERBA
Fils de Mathis CEGALERBA et Julia MICHEL

L'arbre aux Enfants

Chaque naissance sur la commune est l'occasion d'offrir un arbre au nouveau né, au choix de ses parents.



MARIAGE

Sylvain Gilbert Lucien POLDER
Marion Claude Carole GOUIRAN-MOSTACHETTI
Le 09 septembre 2023
Tous nos vœux de bonheur



Mathis CEGALERBA et Julia MICHEL
Le 31 octobre 2023
Tous nos vœux de bonheur



Hugo DAVIN le 24/07/2021



Célya DAVIN le 24/09/2023



Madame RICHAUD Marie-Dominique née MAZZIERI
Décédée jeudi 5 Octobre à Gap

Madame ROCHE Régine née à Lazer
Décédée le 13/11/2023 à LARAGNE

Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille

" infos pratiques



Pour 2023, face à la forte affluence des demandes et aux désagréments des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous

Plus 500 nouveaux guichets de recueil des demandes de cartes d'identité ou de passeport, qui permettent notamment de numériser les empreintes digitales, seront installés partout en France pour 2023 afin de multiplier les créneaux de rendez-vous.

Par ailleurs, demander un document d'identité sur le site de l'ANTS est entièrement gratuit. Sachez aussi que la procédure pour obtenir un titre sécurisé sur l'ANTS est régulièrement amélioré afin de combler les lacunes sur la plateforme :

afin d'obtenir un titre d'identité : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Pour un permis de conduite: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Pour un certificat d'immat. aller sur: <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>.

Les automobilistes peuvent aussi s'adresser à un centre habilité dans la région PACA afin d'immatriculer un nouveau véhicule d'occasion en un clic.

Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le samedi 18 novembre.

Merci aux conseillers municipaux présents,

leurs conjoints et le personnel communal pour avoir activement participé à l'organisation de cette journée et un grand remerciement à l'ensemble des participants qui ont permis que cette journée soit sous le signe de la bonne humeur ambiancée par le groupe MELKA (Mélodie et Carole) qui a animé la journée.



" Infos pratiques

L'application IntraMuros permet d'informer d'alerter et de faire participer nos administrés à la vie locale.



La Mairie vous communique sur cette application. Vous recevrez des alertes directement sur leur smartphone. Vous pourrez accéder au **journal** de la commune, aux événements de notre **bassin de vie** et aux points d'intérêt **touristiques**.

Vous utiliserez **les services** que nous mettons à votre disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.

[Télécharger IntraMuros gratuitement.](#)

⇒ Sélectionnez ensuite la commune. Pas besoin de donner son mail ou votre téléphone : la navigation est **simplifiée** et **aucune donnée** n'est collectée.

TARIFS ET RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

Afin de valider votre réservation, vous devez impérativement la confirmer par courrier ou par mail.

Tarifs :

- ⇒ Semaine la journée : 50 €
- ⇒ Le week-end 150 €
- ⇒ Dimanche 80 €

Une convention sera signée à la remise des clés et un chèque de caution de 300.00 € sera demandé.

Un règlement d'utilisation de la salle polyvalente est joint à la convention qui devra être signée.

Le stationnement des véhicules devra se faire sur le parking nord de la mairie.

La salle doit être rendue propre et rangée ainsi que les extérieurs autour de la salle.

" Tarifs funéraire

Caveaux

2/3 places :

2 389.20 € TTC

4/6 places :

2 790.00 € TTC

6/9 places :

2 901.60 € TTC



Columbarium

Case 30 ans 450 €

Concession

50 ans 46.50 € / m²



" Assistantes maternelles

Martine GRASSO

Pré Pourcier– 550 Route de Gap 05300 LAZER

Tel : 04 92 65 17 31 ou 06 79 04 19 04

Corine LEMOULT

Le Maupas , 240 ch de Galachanne - 05300 LAZER

Tel : 04 92 66 42 76 ou 06 78 53 86 71

" Culte

Eglise de Lazer

MESSE

tous les samedis matin à 9H

COVOITURAGE

Aire de covoiturage :

Site Mairie de Lazer route de Gap RD 942 (arrêt de bus)

05covoiturage.fr

• Blablacar :

covoiturage.fr

